
CLASSEMENT DES HEBERGEMENTS

CLASSEMENT NATIONAL

Vous pouvez déposer un dossier de demande de classement national si vous êtes :

- Un hôtel de tourisme
- Une location saisonnière
- Un village de vacances
- Un camping
- Une résidence de tourisme

Toutes les informations et les critères de classement sont développés sur le site internet Atout France en cliquant [ICI](#).

Vous êtes propriétaire d'une location saisonnière et souhaitez faire classer votre location ?

Vous pouvez contacter:

- l'organisme Therm'Auvergne – 8 avenue Anatole France – 63130 Royat – 04 73 34 72 80 ou par mail meubles@borvo.com ou [cliquez ici](#) pour faire votre demande en ligne.
- l'organisme Inspection Classement Hôtel ICH Mylène LIORET au 06.87.38.30.95 ou par mail i.c.h.puydedome@gmail.com ou [cliquez ici](#) pour faire votre demande en ligne.

